• (1500)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je suis d'accord avec vous. Mais cela peut être utile et si le député veut bien me communiquer par écrit ce qui l'inquiète en matière de contradictions, j'essaierai de lui fournir une réponse satisfaisante.

## LA SANTÉ

L'OPPORTUNITÉ D'UNE CAMPAGNE PUBLICITAIRE CONTRE LES DANGERS DE L'INHALATION DES VAPEURS DE COLLE

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Elle fait suite à un certain nombre de démarches qui ont été faites auprès de moi au sujet des graves dangers que représente le fait de priser de la colle tant pour la santé physique que pour le cerveau des personnes concernées. J'aimerais demander si le gouvernement a pris une décision pour ce qui est de porter cette question à l'attention des Canadiens au moyen d'une campagne publicitaire télévisée ou radiodiffusée, afin de prévenir le grand nombre de jeunes de notre pays chez qui cette habitude risque d'avoir des conséquences irréparables.

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je remercie le très honorable député de m'avoir donné préavis de sa question. Le problème qu'il soulève est, de toute évidence, très grave et préoccupe tous les Canadiens. Il ne s'agit pas simplement de renifler de la colle en temps que tel, mais de toutes sortes d'autres produits qui ont des effets aussi nocifs que le fait de renifler de la colle. Nous ne manquerons pas d'étudier attentivement la proposition du très honorable représentant, mais je dois dire que cela pose un problème dans la mesure où toute campagne publicitaire pourrait aller à l'encontre du but visé. Nous travaillons de concert avec des comités de spécialistes pour étudier les conséquences éventuelles d'une publicité dans ce domaine et déterminer si elle risque d'être nuisible.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je remercie le ministre de m'avoir donné une réponse aussi complète. A seule fin d'informer les Canadiens de la gravité du danger, je demande si on a mené une enquête en vue d'évaluer le nombre de jeunes filles et garçons qui s'adonnent à cette pratique?

M. Lalonde: Non, monsieur l'Orateur, à l'exception d'un certain nombre d'accidents tragiques dont le public a entendu parler.

## LA SÉCURITÉ SOCIALE

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DE LA DATE DE PRÉSENTATION D'UN PROJET DE LOI SUR LES ALLOCATIONS FAMILIALES

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse égale-

## Questions orales

ment au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Étant donné qu'à différentes occasions le ministre a déclaré qu'il était honteux qu'au Canada des centaines d'enfants souffrent de mauvaise nutrition, et comme il a dit à plusieurs reprises ces dernières semaines qu'il proposerait la semaine suivante une loi sur les allocations familliales, peut-il nous préciser de quelle semaine il s'agit? Nous donner une date précise?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): J'espère pouvoir le faire lundi prochain.

M. Marshall: Le ministre nous dira-t-il s'il en a fini des consultations et des négociations avec toutes les provinces au sujet de cette nouvelle loi sur les allocations familiales, et si nous aurons l'occasion de l'étudier à fond avant l'ajournement d'été?

M. Lalonde: Pour ce qui est de la première partie de la question, monsieur l'Orateur, oui, les pourparlers et consultations avec mes collègues des différentes provinces sont terminés. Quant à la seconde partie, cela ne dépend pas de moi.

## LE CANADIEN NATIONAL

LES PLAINTES DES EMPLOYÉS AU SUJET DE L'APPLICATION DE CERTAINES MESURES DISCIPLINAIRES—L'OPPORTUNITÉ D'UNE ENQUÊTE

M. Ed Nelson (Burnaby-Seymour): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Transports. Étant donné le mécontentement général que manifestent dans l'Ouest les employés du CN à propos de l'application du règlement de la Commission canadienne des transports relativement aux mesures de sécurité, et comme certains affirment que l'on renvoie injustement des employés en abusant des dispositions disciplinaires attachées à la sécurité, le ministre peut-il dire à la Chambre si son ministère a entrepris une enquête sur les pratiques disciplinaires du CN?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): La CCT s'en charge.

M. Nelson: Je désire poser une question supplémentaire. Étant donné qu'il est très possible que les droits démocratiques fondamentaux soient refusés à ces électeurs...

Des voix: Oh, oh!

M. Nelson: ... qu'on refuse d'accorder à ces travailleurs les droits démocratiques fondamentaux en refusant d'entendre des témoignages dans les tribunaux bidon, le ministre peut-il dire quand cette enquête sera terminée?

M. Marchand (Langelier): Monsieur l'Orateur, je ne sais pas si le député parle des conditions de travail ou des accidents qui se produisent dans les chemins de fer. J'aimerais savoir à laquelle de ces deux choses il fait allusion.

M. l'Orateur: A l'ordre. Nous venons de terminer la période de questions.

M. Nelson: Monsieur l'Orateur . . .